

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 05/09/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 29/09/16
Affichage le : 17/10/16
Transmission préfecture le : 17/10/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161007-lmc194763-DE-1-1
Du : 17/10/16
Délibération exécutoire le : 17/10/16

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

POLITIQUE A06 ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
DISPOSITIF EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE ET DES ORGANISMES AGRICOLES

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME PAULINE WINOCOUR-LEFEVRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le régime d'aide n° SA.39618 du 19 février 2015 notifié par la France relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ;

Vu le règlement (CE) n° SA 40671 de la Commission Européenne du 3 avril 2015 ;

Vu les arrêtés du 27 novembre 2006, du 22 avril 2008 et du 31 décembre 1990 précisant respectivement les caractères obligatoires de prophylaxie de la rhinotrachéite infectieuse bovine, de la brucellose et de la leucose ;

Vu la délibération du Conseil général du 21 décembre 2004 approuvant le dispositif départemental de développement économique, modifié par les délibérations des 24 mars 2006, 23 mars 2007, 15 février 2008, 26 juin 2009 et 25 novembre 2011 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 novembre 2015 approuvant le dispositif départemental en faveur de l'agriculture pour 2015-2017 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégations d'attribution à la Commission permanente, et notamment son article 15 relatif au dispositif économique en faveur de l'agriculture, projets structurants en agriculture ;

Vu le procès-verbal de la Commission Technique de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France du 16 juin 2016 ;

Vu les avis favorables donnés aux cinq projets présentés lors de la Commission Technique de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France du 16 juin 2016 ;

Vu les rapports d'activités transmis par les structures d'accompagnement des exploitations agricoles ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Considérant que les exploitations agricoles doivent être soutenues dans leurs efforts de modernisation et de diversification et, qu'une valorisation des productions et des pratiques plus respectueuses de l'environnement doivent être mises en œuvre ;

Considérant que l'agriculture joue un rôle central dans la valorisation de l'espace rural et du cadre de vie des Yvelinois ;

Considérant la volonté du Département de soutenir les exploitations agricoles, les éleveurs yvelinois et en particulier les jeunes agriculteurs dans les Yvelines ;

Considérant que la diversification des agriculteurs, le renouvellement des actifs ainsi que la mise en œuvre de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement favorise le maintien et de le développement d'une agriculture yvelinoise compétitive et de qualité ;

Considérant la volonté du Département de financer les analyses relatives au plan de prophylaxie contre les maladies contagieuses ;

Considérant la nécessité de soutenir une agriculture compétitive et de qualité sur le territoire yvelinois ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde aux exploitations agricoles les subventions figurant en annexe 2 de la présente délibération, au titre de l'année 2016 représentant un montant de 37 183 euros.

Les crédits de paiement correspondants au dispositif départemental en faveur de l'agriculture sont et seront inscrits sur le chapitre 204 article 20422 du budget départemental, exercices 2016 et suivants.

Attribue une subvention de 107 735 euros pour l'exercice 2016, au titre de l'aide aux structures agricoles pour le financement de leurs actions, répartie comme suit :

- 55 000 euros pour la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France,
- 34 000 euros pour l'Etablissement Régional de l'Élevage (ERE), dénommé Maison de l'Élevage d'Ile-de-France,
- 6 000 euros pour l'Association "Point Info Installation",
- 12 735 euros pour le Groupement Régional de Défense Sanitaire d'Ile-de-France (GRDS).

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention entre le Département et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France en annexe 3 de la présente délibération ainsi que les éventuels avenants.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention entre le Département et la Maison de l'Élevage d'Ile-de-France en annexe 4 de la présente délibération ainsi que les éventuels avenants.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention entre le Département et la Groupement Régional de Défense Sanitaire d'Ile-de-France en annexe 5 de la présente délibération ainsi que les éventuels avenants.

Les crédits de paiement correspondants au fonctionnement des organismes agricoles sont et seront inscrits au budget départemental, exercices 2016 et suivants sur le chapitre 65 articles 65738 et 6574.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

DISPOSITIF EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE ET DES ORGANISMES AGRICOLES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (38) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (3) : Alexandre Joly, Didier Jouy, Yves Vandewalle.